

L'Association internationale des douaniers francophones (AIDF) a été créée en 2016 en France et s'est peu à peu développée dans de nombreux pays francophones dont la Belgique, la République Démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, la Suisse, le Canada, le Mali, le Sénégal, la Tunisie, la Guinée Conakry, le Mali, le Tchad, le Liban, la Mauritanie, le Niger, le Tchad, le Togo et la France.

Cette association a pour but de :

- développer des relations de convivialité,
- de faciliter le rapprochement entre les douaniers pratiquant la langue française, pour qu'ils puissent mieux se connaître et s'apprécier en vue de favoriser les échanges,
- de renforcer les liens professionnels entre douaniers des différents pays et continents.

L'association vise à créer une communauté pacifique, amicale et objective qui puisse faire progresser l'image des douaniers dans la société civile en instaurant des contacts avec les usagers, les sociétés du commerce transfrontalier, les organisations non gouvernementales, les administrations douanières et les populations des régions frontalières.

LE DOUANIER FRANCOPHONE
Directeur de la publication
Luc Doumont
Réalisation et mise en page
Georges Kalinowski
Dépôt légal à parution du journal
Parution biannuelle
aidf@sfr.fr
www.aidfdouaniers.org

LE MOT DU PRESIDENT

Que de chemin parcouru depuis le 1er congrès de l'AIDF qui s'est tenu en octobre 2018 à Marrakech, notre jeune association au service de la communauté douanière francophone se développe un peu plus chaque jour.

Notre site internet (www.aidfdouaniers.org) a évolué sous l'impulsion de Georges Kalinowski qui en a fait un site agréable avec des informations douanières renouvelées, une rubrique culturelle ou nous mettons en avant les œuvres artistiques de nos collègues douaniers et douanières. Plusieurs de nos délégations sont très dynamiques et je tiens à saluer les délégations du Maroc, de Tunisie, du Mali, de France, de Suisse et de Côte d'Ivoire qui sont les plus actives.

Actuellement nous organisons un tournoi de football à 7 qui se tiendra en février 2020 à Hammamet en Tunisie.

Vincent Thomazo est le président du Comité d'organisation et a obtenu le parrainage du Ministère des sports français pour cet événement.

Un colloque AIDF est envisagé pour octobre 2020 à Dakar, nous en sommes au stade des repérages pour organiser ce colloque qui sera multi thèmes.

Les projets ne manquent pas, le seul frein est notre capacité financière limitée pour le moment, notre association ne percevant aucune subvention et ne vivant que des cotisations annuelles de ses membres. A ce jour plus de 3000 douaniers et douanières nous suivent sur les réseaux sociaux et nous encouragent dans notre démarche. Le défi est de réussir à convaincre ces collègues à faire la démarche d'adhérer à notre association, notre cotisation annuelle n'augmentera pas en 2020 et restera à 30 euros pour les douaniers et douanières en activité et 20 euros pour les retraités.

J'en appelle à toutes les bonnes volontés pour faire vivre notre association et commencer à réfléchir sur la tenue du 2ème congrès AIDF qui devrait se tenir en 2021 dans un lieu et un pays qui reste à choisir.

En attendant, je vous laisse découvrir ce numéro 2 de notre journal Le Douanier Francophone.

Luc Doumont



1er colloque AIDF Dakar 2020 (Sénégal)

J'ai l'honneur de vous annoncer que le 1er Colloque AIDF se tiendra au mois du 28 au 31 octobre 2020 à Dakar au Sénégal.

Notre Vice-président AIDF et ancien Directeur général des douanes du Sénégal, Monsieur Moustapha Tall nous fait l'honneur d'accepter de prendre la Présidence du comité d'organisation de ce 1er colloque AIDF. L'ensemble du conseil d'administration AIDF l'en remercie vivement.

Luc Doumont
Président AIDF

Sommaire

La frontière, nécessité ou contrainte ?	3	La Direction Nationale Garde-Côtes des Douanes	13	La Douane en matière de fiscalité environnementale	20
BI NABIE, douanier et musicien burkinabé	5	Administration publique et corruption	16	Les brèves	22
Les dangers de la cryptomonnaie	7	Littérature	17	DETENTE - Mots croisés Système Harmonisé	24
Alex THEPOT, footballeur et enquêteur	9	ANECDOTE: L'aplomb d'une réponse	18		

Premier tournoi international de football à 7 de l'AIDF

Du 15 au 20 février prochain l'AIDF organise un premier tournoi de football à 7 qui aura lieu à HAMMAMET en Tunisie.

Pour cette première compétition 9 délégations nationales vont envoyer une équipe: la Tunisie, pays d'accueil, mais également, La France, le Maroc, la Suisse, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Niger, et la Belgique.

Le programme prévisionnel de cette compétition est le suivant.

Après une journée consacrée à l'entraînement le 16 février, le tournoi se déroulera sous la forme d'un mini championnat sur une durée de 2 jours, les 17 et 18 février.

Enfin le 19 février nous envisageons un match de gala entre une sélection AIDF et une équipe Tunisienne.

D'autre part nous constatons un véritable engouement autour de cette manifestation puisque un certain nombre de personnes ont fait part de leur souhait de venir à titre personnel, et à leurs frais, encourager leur équipe nationale.

Les organisateurs souhaitent que ce tournoi constitue une étape importante dans le développement de l'AIDF.

Vincent THOMAZO

Président du comité d'organisation.

Secrétaire général de l'AIDF



La frontière : nécessité ou contrainte ?



Qu'est-ce qu'une frontière ? Que représente-t-elle ? A quoi sert-elle ?

De nombreuses questions peuvent surgir au sujet d'une frontière et de sa définition. Chacun aura probablement une certitude à défendre sur la notion de frontière, selon son point de vue et son vécu. Aussi, ce n'est pas une définition universelle de la frontière que je vous propose mais une vision, la mienne, sur ma relation quotidienne avec la frontière.

La frontière, je l'ai rencontrée dès mon plus jeune âge, au début des années 80. En effet, mes parents résidaient à cinq cents mètres de la frontière avec la Belgique. A cette époque, point de marché commun ni d'accord de Schengen. Tous les jours, je voyais le douanier rejoindre sa « guitoune » sur son vélo: képi enfoncé sur sa tête, gabardine bleu foncée, pantalon à bande garance et besace en bandoulière, il parcourait les quelques kilomètres qui séparaient sa brigade entre Saint-Amand-les-Eaux et l'un des points de passage de la zone de Bléharies.

Le douanier avait pour « lieu de travail », un petit abri d'à peine dix mètres carrés et une barrière à lever, qu'il pouvait actionner en cas de contrôle renforcé, mais elle restait ouverte la plupart du temps.

À quoi pouvait bien servir la présence de ce gabelou sur une route étroite et sinueuse à travers champs et petits bosquets ? Qu'y avait-il de l'autre côté pour devoir montrer patte blanche à chaque passage ?

De l'autre côté, pour nous, habitants frontaliers, se trouvaient nos amis, nos cousins, nos grands-parents. Tout un peuple amical et fraternel qui vivait certes sous d'autres règles et d'autres habitudes, mais en aucun cas des étrangers renfermés ou

pire, dangereux. Nous partageons la même langue, le même patois, les mêmes spécialités culinaires, les mêmes architectures. Nous avons connu les mêmes révolutions d'abord populaire, puis industrielle, les mêmes conflits sociaux, les mêmes drames, peu ou prou les mêmes joies.

Mais alors, pourquoi existe-t-il une frontière entre nous ?

Au cas présent, cette frontière est née deux siècles plus tôt par la volonté d'un peuple lassé de voir son destin régulièrement partagé entre les Pays-Bas et la France. Le peuple belge a planté des frontières pour décider seul de son quotidien mais sans pour autant s'isoler de ses « frères-voisins ».

En effet, leur territoire est positionné au carrefour du commerce d'Europe du Nord ; il leur fallait donc une frontière ouverte aux non résidents afin de poursuivre leur activité commerciale.

C'est également un petit pays qui avait besoin de ses voisins plus puissants pour assurer sa sécurité.

Bien avant les notions fondatrices de l'Union européenne, la Belgique avait une notion ouverte de sa frontière.

Quinze années sont passées quand, en 1996, la frontière et moi allons sceller nos existences suite à mon entrée dans l'administration des Douanes.

Entre-temps, le grand marché commun avait donné naissance à la Communauté économique européenne, devenue aujourd'hui l'Union Européenne.

Peu de choses avaient changé à la frontière belge. Les douaniers n'étaient plus présents en h24 à la frontière et le commerce de libre échange avait causé la fin des agences de transitaires en douane. Mais pour le quotidien des habitants frontaliers, aucune révolution n'était venue heurter leurs habitudes. Je laissai donc mon enfance derrière moi et pris le chemin d'une des plus grandes frontières françaises : l'aéroport de Roissy-Charles De Gaulle.

Dès mes premiers jours sur cette plateforme, j'ai compris qu'on ne pouvait pas parler de la frontière de façon universelle mais plutôt au cas par cas, d'où ma réflexion sur la notion de frontière.

Sur environ trente mètres carrés, sont regroupés mille quatre cents douaniers et environ mille agents de la Police aux frontières (PAF), auxquels s'ajoutent les missions de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) et la Gendarmerie du transport aérien (GTA)*, dans le but de contrôler chaque année un flux de soixante-dix millions de passagers et plus de deux millions de tonnes de fret.

La frontière au service des populations

La frontière prend ici tout son sens : elle permet de contrôler les entrées (et les sorties également) sur le territoire des ressortissants, étrangers ou non, ainsi que des marchandises tierces. Par ces contrôles, l'État se donne les capacités d'interdire l'accès à toute personne ou marchandise représentant un danger pour l'intégrité de notre territoire et de notre population.

C'est une nécessité absolue, dans un État de droit, d'avoir le contrôle sur tout ce qui peut entrer ou sortir du pays. Toutefois, c'est ici une frontière intelligente qui s'adapte aux différentes situations en utilisant plusieurs méthodes de contrôle : 100 % des flux sont surveillés et analysés mais seule une partie sera physiquement contrôlée.

Mais, c'est surtout une frontière vivante, signe d'un pays ouvert aux autres. Cette frontière ne ferme pas l'accès au territoire, elle le régule, ce qui permet de maintenir des échanges économiques et culturels avec le monde entier. Cette ouverture est une richesse : apprendre des autres, échanger avec eux me semble un gage de sécurité et de paix entre les civilisations.

La propriété mène à la guerre

Mais comme je le cite en préambule, la notion de frontière indique plusieurs interprétations. Si j'ai pu exprimer l'idée d'une frontière ouverte, intelligente ou vivante, il n'en demeure pas moins que certains considèrent toute notion de frontière comme un obstacle à leur développement personnel. C'est ainsi que la frontière attise des convoitises et peut mener aux guerres.

L'Europe a longtemps connu des guerres de territoires et vu ses frontières en mouvement quasi perpétuel. Le monde n'est pas en reste, des tensions ou des conflits sont présents à de nombreuses frontières. Pour certains, c'est vital : de l'autre côté de la frontière il y a du travail ou même plus simplement de l'eau et du pain. Pour d'autres, c'est stratégique : de l'autre côté il y a des ressources indispensables au développement de son pays. Et pour quelques-uns enfin, c'est tactique : de l'autre côté, il y a un marché à dominer !

Pour ce dernier point, la douane est un bon baromètre pour mesurer l'état des relations entre les différentes nations ou groupe de nations. Il suffit de vérifier s'il existe des accords de libre-échange ou au contraire l'application de taxes à l'importation autrement appelées barrières douanières. Cela peut même conduire au blocus commercial, une arme redoutable pour mettre en péril l'activité

ou l'économie d'un pays, en rendant plus onéreux l'accès aux marchés extérieurs.

De fait, la frontière, qui doit normalement garantir une population, devient un paradoxe en créant un danger, une menace depuis l'extérieur. Ne devient-elle pas ainsi une contrainte ?

Dans cette interrogation sur les bienfaits ou non d'une frontière, la notion de frontière fermée telle une prison à l'échelle d'une ville ou d'une nation, remet en cause l'utilité même de la frontière. Elle ne semble pas servir à la préservation une population contre les dangers de l'extérieur mais au contraire l'exposer à une menace intérieure. Quelle peut bien être la définition de frontière pour un Nord-Coréen ? Quelle était la définition du mur à Berlin pour un Allemand de l'Ouest ou de l'Est entre 1961 et 1991 ?

Enfin, si je veux finir de perdre mon esprit à vouloir comprendre la notion de protection d'une frontière, je pourrais méditer sur la notion de « murs de la paix » : Comment apprendre à des communautés à vivre en paix ensemble en les séparant ?

Après quarante ans passés à vivre, à côtoyer et à observer ces frontières, il n'y a qu'une certitude : une frontière délimite deux zones distinctes définies par l'Homme. Elle est matérialisée par un simple cadastre, par une barrière ou par un mur, ce qui, schématiquement, établit une capacité à la franchir ou non. Le besoin, l'utilité ou le danger de son franchissement naîtra de la volonté des occupants de chacune des zones à s'ouvrir à l'autre, à le respecter, à le craindre ou le haïr.

Je vais donc conclure sur ma vision de la frontière, comme je l'explique en introduction, qui n'est qu'un ressenti personnel.

Une frontière ne saurait être bénéfique aux populations sans échanges, sans la volonté de connaître l'autre et de s'ouvrir à tous ceux qui ont la même notion de partage. Elle ne doit pas creuser des inégalités mais simplement préserver des différences culturelles. Elle doit servir de défense contre tous ceux qui voudraient gommer ces échanges et ces différences pour se les accaparer et asservir les populations. Mais, dans cette logique de défense, il ne faudrait pas s'isoler en fermant ses frontières. Au contraire se coaliser, se rassembler avec toutes les autres peuples qui, en plus de préserver leur culture, préserveraient un équilibre entre eux afin de vivre en paix.

Des hommes ne se sont-ils pas battus pour cela ?

Sébastien RUCART, douanier français et syndicaliste

*Qui assurent notamment des missions de sûreté en zone aéroportuaire.

Bi NABIE, douanier et musicien burkinabé

Né le 31/12/1975 à Kabourou, département de Fara, dans la province des Bale au Burkina Faso, Bi Nabié de son vrai nom Bi-Yèkè NABIE, est le benjamin d'une famille de quatre enfants. Son père qui était membre de la confrérie Dozo (chasseur) était un virtuose du "Tianhoun" (cf. Bakary Dembélé, instrument fait de tiges), instrument qu'il en fabriquait d'ailleurs.

Très vite, le jeune Nabié s'intéressa à cet instrument. Mais, son père qui était un agriculteur, voyant le talent caché de son fils, l'interdit de jouer de cet instrument. Car, il ne fallait pas oublier que les Jeli (griots) de Kabourou, son village natal, sont des Nabié, c'est-à-dire des membres de la grande famille Honien. Ils sont donc descendants du même aïeul. Or, l'honneur du Bobo se mesurait aussi par l'étendue de son champ. A contrario, la musique laisse peu de temps au passionné, qui ne peut se consacrer entièrement aux travaux champêtres.

Mais, ne dit-on pas : « chassez le naturel, il revient au galop » ?

Après le lycée, voici Bi Nabié agent des Douanes. Il est affecté à Pô. Là-bas commence son initiation à la guitare et à l'orgue, et ce, dès octobre 1997. En 2002, il est admis à l'Ecole Nationale des Douanes pour le cycle de Contrôleur des Douanes.

Parallèlement à son école, il entame une formation de deux ans à l'Institut de Formation Artistique et Culturelle (INAFAC) de Ouagadougou (option guitare).

Au gré des fréquentes affectations, il se frotte à différents peuples et s'imprègne, puis s'enrichit de différentes expressions culturelles burkinabè. Cela lui permet d'acquérir une grande expérience dans la connaissance de la musique burkinabè et de se forger une identité culturelle propre.

Au cours de sa carrière, il a collaboré et travaillé avec différentes troupes de musique et différentes vedettes de la chanson traditionnelle et moderne burkinabè. Il se révélera à partir de 2004 à Niangoloko, la cité de Santa, d'où il évoluait avec l'orchestre municipale de la Cité du Paysan Noire (Banfora). C'est également ici qu'il a créé l'association « Sira-Ba », et le groupe musical du même nom. Il prend part aux éliminatoires de la Semaine Nationale de la Culture (SNC) 2008.

Bi NABIE est aujourd'hui Inspecteur Divisionnaire des Douanes.

Pour autant, il n'abandonne pas sa passion. Il joue de la guitare et le n'goni (guitare semblable à la kora). Il touche également à l'orgue, au jembe et au balafon. Evoluant dans la musique moderne

d'inspiration traditionnelle, il met sur le marché son premier album baptisé « Amour », en mai 2010.



En fin octobre 2012, dans la fièvre des élections au Burkina Faso, il sort un maxi de deux titres baptisé "Le changement", dans lequel il prône le changement d'homme et de système de gouvernance du pays.



Le 27 août 2015, Bi Nabié met sur le marché discographique sa troisième œuvre intitulée « Baobo ». Cet album de par les thématiques abordées, est essentiellement destiné à la Douane.



Autour de la problématique principale de l'album qui est "le travail", l'artiste développe des sujets comme la corruption, le civisme, la solidarité.

Bi Nabié continue de bosser et met sur le marché discographique son quatrième album intitulé « Naa di a b'a yi soho » en langue nationale Bwamou, qui signifie: « il faut prendre sa douche avant de passer à table ».

Cet album, sorti le 29 juin 2017 a été enregistré avec des professionnels aguerris, des virtuoses inégalables du balafon : Boloba NABIE et Zoumouyai

BOGNINI, sous l'expertise de quatre des meilleurs arrangeurs du moment au Burkina Faso, dans quatre différents studios de Ouagadougou :

- Najoth ;
- La Bonne Nouvelle ;
- Kevinson Musik ;
- Digital Studio Ilarion



C'est un album comporte dix titres chantés en Bwamou, Français, Mooré, Dioula et Gourounsi.

Pour sa réalisation, Bi Nabié a créé une structure de production dénommée Production Agricole, Artistique et Culturelle (PAC-NABIE SARL).

Comme à son habitude, des thématiques telle que l'amour, la solidarité, le mariage forcé et/ou "arrangé", la protection de la vie et des orphelins, la persévérance, l'éducation, etc. Il ne manque pas non plus de rendre hommage à Dieu.

Comme il fallait s'y attendre, il nous plonge dans l'univers douanier avec les titres 5 « AFE » et 8 « Gabelles », par lesquels il prône le civisme fiscal et aborde la problématique genre dans les corps militaires et paramilitaires.

A travers un titre 7 « Donso keera » il rend hommage aux chasseurs traditionnels appelés Dozo.

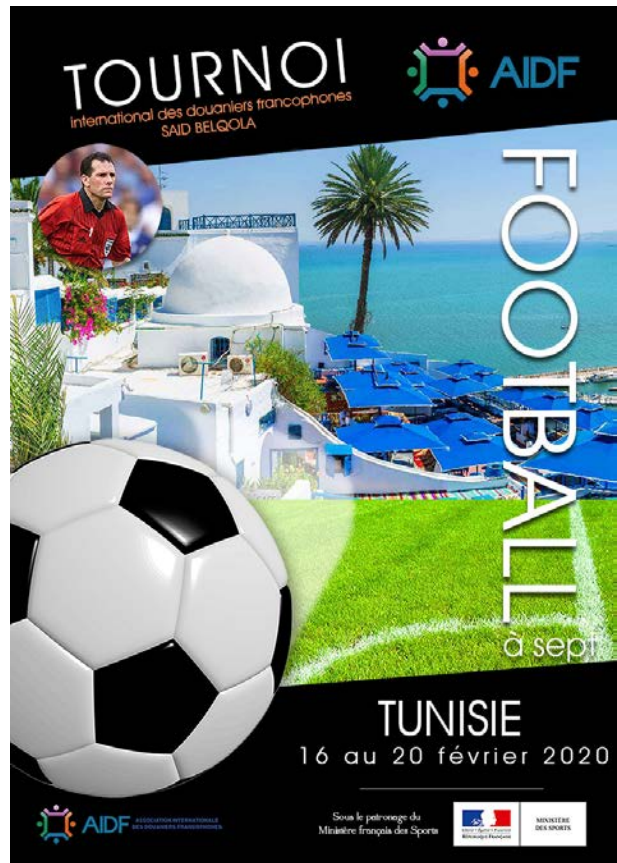
Liens pour quelques vidéos de Bi Nabié:

<https://www.dropbox.com/s/j0toouqqb4m495c/Yaro%20na%20se%20mi%C3%AA.mp4?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/qh1ba5q3bnizsgl/clip%20video%20sinavo%20hd%20.mp4?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/l995l27j5arhelp/Clip%20de%20BI%20NABI%C3%89%20Donso%20Keera.mp4?dl=0>

Sa chaîne Youtube:



L'AIDF organise le Tournoi International des Douaniers Francophones en Tunisie en février 2020.

LE COMITE D'ORGANISATION

Vincent THOMAZO - FRANCE - Président du comité d'organisation
 Azedine BOURZEK - MAROC
 Lowaya LOSEA - RDC
 Franck Arthur POHE - CÔTE D'IVOIRE
 Hassane LAMRABAT - MAROC
 Yacouba DIAKITE - MALI
 Alexandre MAGNENAT - SUISSE
 Philippe GEERTS - BELGIQUE
 Fehiti JERI - TUNISIE



Renseignements et inscriptions
sur notre page Facebook:

<https://www.facebook.com/events/718774395169015/>

CONVENTION D'HEBERGEMENT AU MAROC

En juin 2018, une délégation de l'AIDF s'est rendue à Marrakech (Maroc). Luc Doumont Président et Vincent Thomazo Secrétaire Général de l'AIDF ont rencontré les responsables de l'association douanière marocaine (ADM). Une convention d'hébergement a été conclue entre l'AIDF et l'ADM permettant l'accès sous conditions des adhérents AIDF (actifs et retraités) au centre de vacances de Marrakech Targa. Cette convention est appliquée depuis le 1er septembre 2018 et déjà certains de nos adhérents ont pu accéder au centre et profiter de l'hospitalité de nos collègues marocains.

Pour réserver un bungalow ou une suite à un prix intéressant, vous pouvez contacter notre association à l'adresse email suivante : aidf@sfr.fr

Le centre ADM vous répondra sur les possibilités d'hébergement aux dates demandées.

Le paiement se fera sur place uniquement en espèces au prix de 600 Dirhams marocains soit 54 euros pour un chalet ou bungalow pouvant accueillir 3 ou 4 personnes.

Pour une suite pouvant accueillir 1 ou 2 personnes, il faudra compter 400 Dirhams marocains soit 45 euros.

Ces prix s'entendent uniquement pour des nuitées (bed only).

Pour bénéficier de ce service, il faut être adhérent AIDF à jour de cotisation (cotisation annuelle de 30 euros pour un actif et 20 euros pour retraité). Les membres bienfaiteurs ont accès à ce service.



Les dangers de la cryptomonnaie



L'une des principales craintes générées par les cryptomonnaies, et notamment le projet Libra initié par Facebook, réside dans leur utilisation par des criminels.

Le récent démantèlement d'un vaste réseau pédophile international qui s'appuyait sur des transactions par bitcoin en est la plus récente illustration. Mais si les cryptomonnaies posent de nouveaux défis aux enquêteurs, ils doivent être relativisés.

La semaine dernière, le secrétaire américain au Trésor Steven Mnuchin a réitéré son opposition pour l'heure au lancement de la monnaie numérique de Facebook, Libra, estimant que de nombreux sujets d'inquiétude n'étaient pas réglés, comme "la question du blanchiment d'argent".

Malgré un resserrement de la réglementation sur les cryptomonnaies et une vigilance accrue des autorités, les activités illégales liées aux devises virtuelles demeurent "conséquentes", reconnaît Madeleine Kennedy, porte-parole du cabinet de recherche Chainalysis.

Il vient de publier un rapport sur le sujet, qui constate qu'en 2018, 1% des transactions en bitcoin, la cryptomonnaie la plus utilisée, portaient sur des activités illégales.

En outre, l'équivalent de 600 millions de dollars a été dépensé en bitcoins sur le "dark web", un ensemble de réseaux cachés où s'échange une multitude de produits illicites, notamment des armes et des drogues. A titre de comparaison, le chiffre d'affaires mondial du trafic de drogues est estimé à plusieurs centaines de milliards de dollars.

Pour Madeleine Kennedy, l'utilisation de bitcoins à des fins criminelles s'explique, à l'origine, par un "malentendu".

La réputation de confidentialité de la plus célèbre des cryptomonnaies est en effet un peu usurpée alors que l'ensemble des transactions est répertorié dans un grand livre de comptes public et infalsifiable, la blockchain.

Celle-ci est "plus transparente que certains systèmes financiers traditionnels et certainement plus que l'argent liquide", a défendu Mme Kennedy.

En septembre 2019, les autorités britanniques et américaines ont annoncé plus de 300 arrestations dans 38 pays dans le cadre d'une enquête qui a permis le démantèlement d'un réseau pédopornographique sans précédent.

Les enquêteurs ont analysé la blockchain et ont réussi à "dé-anonymiser les transactions en bitcoins", selon Ron Fort, le chef des enquêtes criminelles au sein des Mais si le bitcoin est, du fait de sa popularité, toujours la devise de référence pour les réseaux criminels, ceux-ci sont en train de se tourner vers des alternatives moins transparentes, comme Monero, née en 2014, a récemment observé Europol.

"Sur le Darknet, plusieurs vendeurs acceptent Monero, et dans certains cas commercent exclusivement avec", a souligné l'agence européenne dans son rapport annuel sur la criminalité sur internet, qui cite également la devise virtuelle Dash.

Leurs utilisateurs peuvent rester anonymes jusqu'à ce qu'ils aient besoin d'interagir avec une plateforme d'échanges de cryptomonnaies ou de placer leurs fonds auprès d'un fournisseur de portefeuille, l'équivalent d'un compte pour les devises virtuelles, précise Europol.

Un phénomène qui inquiète également le ministère des Finances allemand, qui a publié il y a quelques jours un document avertissant que les cryptomonnaies anonymes pourraient devenir "une véritable alternative au bitcoin".

Monero, dont la capitalisation reste à ce jour 160 fois moins élevée que celle du bitcoin, utilise une architecture complexe rendant les transactions "beaucoup plus difficiles à tracer", reconnaît Mme Kennedy.

Mais pas plus que les multiples sociétés écrans dans les nombreux paradis fiscaux, souligne Emilien Bernard-Alzias, avocat chez Simmons & Simmons, spécialiste des marchés financiers et de la cryptomonnaie.

"Nous avons toujours vu des montages à la fois juridiques et techniques pour maquiller des transferts d'argent vis-à-vis de la justice", relativise-t-il auprès de l'AFP, en ajoutant que seul l'argent liquide peut être considéré comme "parfaitement intraçable".

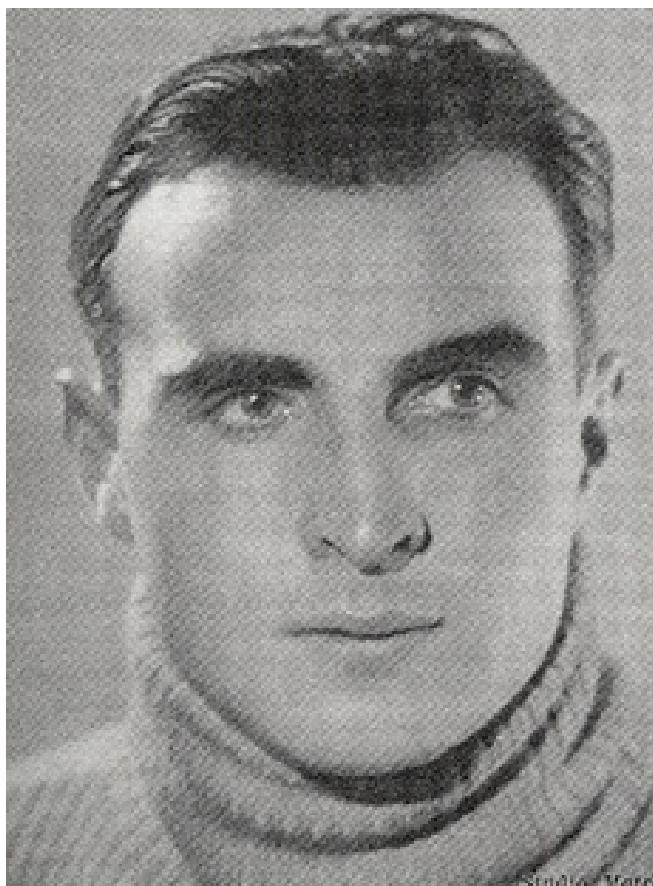


De plus, Monero ne permettant pas d'acheter grand-chose, les criminels sont incités à convertir leurs fonds et doivent pour cela passer par des prestataires de services soumis à la réglementation anti-blanchiment.

A l'inverse des devises qui ont fait de l'anonymat un argument marketing, Facebook n'a cessé de répéter ces derniers mois que l'association Libra fera preuve de transparence et se conformera aux exigences des autorités.

A cet égard, Libra "ne sera clairement pas idéal pour blanchir de l'argent sale", juge Me Bernard-Alzias, même si l'association aura probablement besoin de faire appel à des analystes de la blockchain "pour satisfaire les régulateurs", précise Mme Kennedy. services fiscaux américains.

Alex THEPOT, footballeur et enquêteur des douanes



Qui sait encore que le gardien de but de l'équipe de France participant au match d'ouverture (France-Mexique 4-1) de la première coupe du monde de football en Uruguay (1930) était un douanier ?

Alexis (dit Alex) Thépot a effectué non seulement une magnifique carrière de footballeur international (31 sélections entre le 25/5/27 et le 17/3/35), puis de sélectionneur de l'équipe de France (1954 à 1960), mais également une brillante carrière en douane en passant de longues années (1949 à 1964) au S.R.F.D. (Service de répression de la fraude douanière) qui deviendra le S.N.E.D. (Service national des enquêtes douanières), ancêtres de l'actuelle D.N.R.E.D. Arrivé comme inspecteur central, il sera nommé inspecteur principal à Villeneuve-la-Garenne (Direction de Paris II) avant de partir à la retraite en 1968.

Alexis Armand Louis THEPOT est né le 30 juillet 1906 à Brest fils d'un marin breton dont les différentes mutations au cours de sa carrière dans la « Royale » emmenèrent sa famille à Rochefort, Tunis, Bizerte, Toulon... Le jeune Alex prit donc très tôt le goût des voyages ! Ce marin de père n'appréciait que très modérément voir son fils jouer au football.

Le football « pro » n'existait d'ailleurs pas encore et c'est ainsi que le jeune breton passa le concours

des douanes en 1925 et devint contrôleur-adjoint à Paris après son service militaire en mai 1927.

Concours de contrôleur des douanes à 19 ans

Dans le domaine du football, Thépot avait débuté à Brest, au sein d'un célèbre « patro », l'Armoricaine. Solide (1,79 m - 81 kg au temps de sa grande forme), champion d'Académie avec son lycée en 1923, le jeune Thépot évoluait l'année suivante en équipe première de l'Armoricaine. Au mois de janvier 1927, Alex, sous les drapeaux à Guingamp, dispute à Paris sur le terrain du Red Star un 16ème de finale de coupe de France avec l'Armoricaine contre le Club Français. Les Brestois vont certes s'incliner 2-1, mais Thépot est le héros du match ! Le voilà retenu en équipe de France militaire qui s'impose aux Belges avant de s'incliner face aux Britanniques.

Libéré en mai, marié avec une Guingampaise, il intègre la capitale tant du point de vue douanier que footballistique... Il joue cette année là au Football Etoile-Club de Levallois, puis la saison suivante au célèbre Red Star. Le club de Saint-Ouen vient de remporter une quatrième coupe de France et c'est alors incontestablement le premier club français ! Thépot, au Red Star, va succéder au fameux Chayriguès (21 sélections en équipe de France malgré la grande guerre). Il va rester au club audonien jusqu'en 1935. Là, le Brestois va réinventer littéralement le rôle du gardien de but.

Le gardien avait peu à peu fait son apparition sur les terrains, au départ presque par effraction, l'usage des mains étant interdit dans le dribbling game. Mais bien vite on s'aperçut de l'utilité d'un ultime défenseur devant les buts. Au début, celui-ci se comportait comme le libéro de nos jours, se servant uniquement des pieds, puis, à partir de 1870, outre-Manche évidemment, on permit au gardien désigné l'usage des mains, d'abord sur l'ensemble du terrain et, à partir de 1913, dans une surface réduite, la surface dite de réparation !

Mais on considéra alors le gardien comme un joueur secondaire. Il fallut des hommes de caractère pour s'imposer à ce poste de plus en plus spécifique. Thépot fut l'un d'eux. Sans perdre de sa force et de sa souplesse, le Breton travailla le côté technique de son rôle par une patiente recherche du geste, du placement, de la fermeture

de l'angle de tir. Bref, il bougeait dans sa surface au lieu de rester statique sur sa ligne de but.

Gardien de but de l'équipe de France à 21 ans

Malheureusement, son travail dans notre administration des douanes lui laissait peu de temps pour s'entraîner. Thépot devait se contenter de deux séances par semaine, le soir après le bureau ! Il fut pourtant le titulaire du poste de gardien de but en équipe de France à 31 reprises entre 1927 et 1935. Il disputa les Jeux Olympiques d'Amsterdam en 1928 et surtout deux coupes du monde, les premières de l'histoire, en 1930 en Uruguay et en 1934 en Italie.

Sa première sélection tricolore tourna au désastre. Le 26 mai 1927, il remplace au dernier moment, contre l'Angleterre, le titulaire blessé, un certain Cottenet. Au stade olympique, Yves-du-Manoir à Colombes, Thépot va encaisser six buts ! Après cette cinglante défaite 6-0 à domicile, l'important était de ne pas se décourager ! C'est ce qu'a dû penser Alex après sa première « cape ». Car la déroute face à l'Angleterre avait de quoi miner le moral de tout novice, de par ses proportions et la manière dont certains buts furent encaissés. Entre un but contre son camp de son défenseur André Star. et un ballon boxé par ses soins dans ses propres filets, notre collègue a vécu une journée de cauchemar ! Mais le caractère et le talent tout en sobriété de Thépot prendront le dessus (dixit « Star. »). La suite sera plus souriante pour notre douanier !

En 1928, à Amsterdam à l'occasion des J.O., la F.I.F.A. (Fédération Internationale de Football Association) présidée par le français Jules Rimet, décida la création de la coupe du monde sur une idée d'un autre français Henry Delaunay représentant la F.F.F. (Fédération française de football). Le 19 mai 1929, à Barcelone, la décision est prise d'organiser cette coupe du monde de football en Uruguay, alors le pays des meilleurs footballeurs du monde puisque champions olympiques en 1924 (à Paris) et en 1928 (à Amsterdam). Il est vrai en l'absence des pros anglais qui ne daignaient pas, à l'époque participer aux compétitions organisées par les amateurs du continent !

Impulsée par les dirigeants français, il n'était pas question que la France soit absente lors de cette première édition, même si Jules Rimet doit prendre son bâton de pèlerin pour obtenir les longs congés nécessaires aux internationaux (le voyage en bateau, à lui seul, dure un mois



La coupe Jules Rimet

aller et retour). Ainsi le demi-centre Pinel, qui effectue son service militaire, sera-t-il finalement du voyage non pas au titre de permissionnaire de longue durée, mais «d'envoyé extraordinaire du ministre des armées auprès du consul de France en Uruguay» !

Moins heureux, le défenseur du Racing Club de Paris, Anatol, pourtant titulaire indiscutable, n'obtient pas l'accord de son patron et ne participe pas à l'aventure. Qu'en est-il pour notre douanier ? Dans la fiche détaillant ses états de services, conservée par notre administration pour tous ses fonctionnaires (voir ci-contre) on peut lire : « En congé de deux mois sans solde du 20 juin au 20 août 1930 ». Congés sans solde, mais congés quand même !

On est rassuré, l'administration des douanes favorise déjà la pratique du sport. On sourit un peu moins à la lecture de la ligne suivante de cette même fiche : « Ancienneté de la 3ème classe du grade de contrôleur ramenée du 1er avril 1928 au 1er juin 1928 ». Bref, notre douanier-gardien de but international, a été retardé de deux mois dans sa progression administrative en raison de sa petite escapade en Amérique du Sud !

1928 : Jeux Olympiques d'Amsterdam 1930 et 1934
: Coupes du monde en Uruguay et Italie

En 1930, le voyage en Uruguay était, on s'en doute, une véritable expédition !

16 joueurs français purent se libérer pour cette première à laquelle participèrent seulement 13 pays. Quelques dirigeants, parmi lesquels Jules Rimet, un masseur et un arbitre complétaient la délégation française qui embarqua le 21 juin 1930 à Villefranche-sur-Mer à bord d'un navire italien, le Conte-Verde... direction Montevideo. Dans la valise du président de la F.I.F.A. un véritable trésor : la coupe du monde !



Alex Thépot est le deuxième du deuxième rang en partant de la gauche avec à sa gauche Etienne Mattler, inamovible défenseur de l'équipe de France pendant trois coupes du monde et du F.C. Sochaux.

Deux autres équipes européennes (Belgique et Roumanie) sont également à bord et nos footballeurs s'entraînent sur le pont du paquebot au milieu des passagers surpris ! L'arrivée à Montevideo fut triomphale. Les Français, luxueusement logés au Rowing Club (piscine, tennis, massages...) disputèrent leur premier match, neuf jours après leur arrivée, le 13 juillet contre le Mexique. Cette rencontre, la première de l'histoire de la coupe du monde, est entrée dans la postérité, de même que le Franc-comtois, joueur du F.C. Sochaux, Lucien Laurent. En ouvrant le score à la 19ème minute, le meneur de l'équipe nationale est en effet devenu le premier buteur de l'histoire de cette compétition. Le belfortain, « Bouboule » Maschinot, également joueur du F.C. Sochaux, marquera deux buts (42ème et 87ème) pour permettre à la France de battre son adversaire 4-1 ! Bon début, donc, dans ce tournoi. Mais pas pour tout le monde ! En

effet, notre héros, Alex, fut dès le début de la partie (30ème) mis proprement K.O. après un choc avec l'avant-centre mexicain Meija. Il dut quitter le terrain et fut remplacé dans les buts par le milieu Augustin Chantrel dit « Tintin », laissant ses co-équipiers poursuivre à

10, les remplacements n'étant pas autorisés à l'époque !

Le deuxième match eut lieu deux jours plus tard au « Parque Centrale », et cette fois contre un « client », l'Argentine, l'une des équipes favorites du tournoi. Rétabli, Thépot a récupéré son poste. Face aux Argentins, le Breton est héroïque : il arrête tout ! Mais, à 8 mn de la fin, Luigi Monti inscrit un but en force, sur coup franc, à 25 m. Masqué par sa défense mal placée, Thépot a dû s'incliner.

La fin du match est houleuse... « Marcel Star. déboulait sur la droite à la 84ème mn, racontait Alex Thépot, peu avant sa mort dans sa retraite quiberonnaise, au journaliste de Radio-France-Bretagne, Georges Cadiou, trois autres Français étaient prêts à reprendre le ballon devant le but argentin grand ouvert lorsque l'arbitre brésilien Almeida Régo sifflait la fin de la partie. Il restait pourtant 6 mn à jouer. » Palabres sur le terrain, envahi par la foule. Finalement l'arbitre, admettant son erreur, fait reprendre le jeu (certains joueurs français sont déjà sous la douche...) après intervention des forces de police à cheval pour libérer la pelouse !

Rien ne sera marqué malgré les rushes des tricolores ! Victoire donc des Français 1-0, mais le public uruguayen avait adopté les Français, surtout Thépot, véritable héros de ce match, qui sortit du terrain sur les épaules des supporters enthousiastes. Le lendemain, la photo faisait la une de tous les journaux de Montevideo. « Incroyable » se souvenait bien des années plus tard le Breton, rêveur...

Les Français perdaient leur troisième match, le 19 juillet, face au Chili (1-0) et n'allèrent donc pas plus loin dans cette première Coupe du monde remportée par les Uruguayens qui battaient les Argentins 4-2 en finale devant près de 90 000 spectateurs !

Cette Coupe du monde resta le moment fort de la carrière de Thépot. Il fut d'ailleurs élu meilleur gardien de but du tournoi et figure dans le « once idéal » (l'équipe idéale), seul européen d'ailleurs, à l'issue de la compétition !

Thépot participa aussi à la deuxième Coupe du monde, celle de 1934, qui eut lieu en Italie. Mais les Français durent s'incliner à Turin face au superbe « wunderteam » autrichien... 3-2

pour les Autrichiens après prolongations (1-1 à l'issue du temps réglementaire). Thépot réussit pourtant encore des prodiges face au grand Sindelar et à ses coéquipiers, mais rien n'y fit, les Autrichiens bénéficiant d'un but manifestement marqué sur hors jeu mais validé par l'arbitre ! Le tournoi se déroulant par élimination di-



Le Brestois, Alex Thépot, fut un gardien de but efficace pour l'équipe de France des années 1927-1935. Il compte 31 sélections. On le voit ici, au cours d'un match victorieux contre l'Angleterre en 1931 (5-2), subtiliser le ballon sous le pied de l'Anglais Thomas "Pongo" Waring.

recte, l'équipe de France ne resta, cette année là, que huit jours à la Coupe du monde... C'est probablement pour cela qu'aucun congé exceptionnel ne figure, au regard de l'année 1934, sur la fiche « détail des services » de notre ami !

Alex Thépot disputa son dernier match en équipe de France, le 17 mars 1935 au Parc des Princes, face à l'Allemagne (défaite 3-1). Parmi ses meilleurs souvenirs au niveau international, il y a aussi ce match disputé le 14 mai 1931 à Colombes contre les Anglais avec une belle victoire à la clef : 5 buts à 2 ! « Un but de chaque attaquant » rappelle le franc-comtois Lucien Laurent, auteur dans cette partie d'un but et de trois passes décisives !

 1958 en Suède : troisième Coupe du monde en tant que sélectionneur !

Après un court passage à Dunkerque lors de la saison 1935-36, en tant que « vérif » des douanes et gardien de but de l'équipe locale, Alex Thépot retrouve sa Bretagne natale en demandant sa mutation pour Saint-Malo en 1937. Il reprit du service à l'U.S. Servannaise (Saint Servan touche Saint Malo) comme gardien, capitaine et entraîneur ! Thépot conduisit les Malouins au titre de champions de l'Ouest de D.H. (division d'honneur) en 1939 et 1944.

La carrière de footballeur de notre ami tirait à sa fin... la carrière de douanier, elle,

continuait ! Après douze années passées en Bretagne (St Malo et Rennes) où Alex a été promu au grade d'inspecteur le 16 décembre 1944 (beau cadeau de Noël !), le retour à Paris s'effectue en octobre 1949, date de sa nomination au S.R.F.D. qui deviendra le S.N.E.D. où il restera jusqu'en 1964.

C'est au cours de cette seconde période parisienne que notre douanier footballeur retrouve le niveau international en tant que sélectionneur de l'équipe de France... A l'époque le sélectionneur

unique, que nous connaissons de nos jours, n'existait pas. Il s'agissait alors d'un comité de sélection à deux voire trois membres. Notre ami occupera ces fonctions à partir de 1954 jusqu'en 1960, date à laquelle il démissionnera. Entre temps, il vivra une nouvelle Coupe du monde, celle de 1958 en Suède (France : 3ème) où il était l'adjoint direct du célèbre Paul Nicolas et, à ce titre, sélectionneur des Kopa, Piantoni, Fontaine et autres Jonquet !

On a du la fêter cette troisième place à son retour au bureau ! Il est probable qu'à cette époque là, au S.N.E.D., on assistait régulièrement au match de l'équipe de France au Parc des Princes ou à Colombes... Vous pensez, le collègue du bureau d'à côté, c'était le « Mémé Jacquet » de l'époque ! Il devait y en avoir aux enquêtes des réunions de sélections, les lendemains de matches perdus ou gagnés !

Alex Thépot a pris sa retraite le 1er février 1968 après être passé inspecteur principal en 1964.

Il est décédé en 1987 à Quiberon où il s'était retiré. Il était alors âgé de 81 ans. C'était il n'y a pas si longtemps que ça ... à cinq ans près, il aurait pu connaître la rue de Charonne !!

Jean-Marie FLEURY

Remerciements à Georges Cadiou, Eric Hennequin, Henri Salaun, Daniel Mouche et Carole Bouton.



LA DIRECTION NATIONALE GARDE-CÔTES DES DOUANES FRANÇAISES



Le 1er juillet dernier, la nouvelle Direction Nationale Garde-Côtes des Douanes (DNGCD) a officiellement débuté ses activités. Regroupant 894 agents, la DNGCD met en œuvre les orientations stratégiques définies par la douane dans les domaines maritime et aérien. Elle contribue à l'action de l'État en mer et à la fonction garde-côtes avec l'ensemble des autres forces maritimes et aériennes de l'État. Dotée d'un état-major basé au Havre, elle comprend trois services locaux garde-côtes implantés sur les façades maritimes « Antilles-Guyane », « Manche-Mer du Nord-Atlantique » et « Méditerranée ».

Une nouvelle organisation de la fonction garde-côte douanière

Faisant suite au décret de création de la DNGCD paru le 12 février 2019, la nouvelle direction a débuté ses activités le 1er juillet. Elle se compose d'un état-major situé au Havre et de trois services garde-côtes des douanes - unités locales - qui opèrent sur les façades maritimes « Antilles-Guyane », « Manche-Mer du Nord-Atlantique » et « Méditerranée ». Elle regroupe 894 fonctionnaires, dont 65 basés au Havre.

La direction du Havre compte quatre pôles (questions budgétaires et immobilières, ressources humaines, performance et contrôle interne, emploi des moyens) entièrement dédiés à la gestion, au suivi et à l'accompagnement de l'activité des unités maritimes et aériennes. Les trois unités locales garde-côtes assurent quant à elles la conduite opérationnelle des moyens.

Les enjeux ayant présidé à la création de la DNGCD

La création de la nouvelle direction répond tout

d'abord à un besoin de rationalisation des services. Il s'agissait de regrouper sous une même autorité plusieurs entités, autrefois séparées, qui géraient les moyens aéromaritimes et aéroterrestres de la douane. La gouvernance du dispositif s'en trouve clarifiée : l'état-major du Havre concentrant les fonctions supports, les aspects opérationnels étant suivis par les directeurs des services garde-côtes implantés sur les façades.

Au-delà, la création de la DNGCD permet d'améliorer la visibilité de la mission garde-côtes, en interne comme en externe, l'objectif étant d'être identifié comme un acteur incontournable de l'action de l'État en mer par les partenaires institutionnels nationaux (Marine nationale, direction de la mer, gendarmerie maritime, préfecture maritime, etc.) et européens (Frontex, Agence européenne pour la sécurité maritime, etc.).

Enfin, cette réorganisation permet d'améliorer l'efficacité des missions maritimes et aériennes de la douane au service de la protection des populations et du territoire.

Les missions de la direction nationale garde-côtes

Les missions aéromaritimes et aéroterrestres restent identiques à ce qu'elles étaient avant la réorganisation des services.



Au titre de ses missions douanières, la DNGCD consacre une part importante de son activité à la lutte contre les trafics illicites en mer (contrebande, trafics de stupéfiants et d'armes, immigration illicite, etc.) et veille au respect de la législation fiscale (fiscalité des navires de plaisance, mesures du contrôle du commerce extérieur, etc.).

Dans le cadre de la fonction garde-côtes, elle assure l'ensemble des autres missions de l'action de l'État en mer : la souveraineté, la sauvegarde des personnes et des biens, la sécurité et la sûreté maritime, la protection de l'environnement, la gestion des espaces protégés, etc. Dans le cadre interministériel de la fonction garde-côtes, la douane surveille plus de 5 000 km de frontières maritimes, en métropole et en outre-mer, faisant d'elle la première administration en France chargée du contrôle des frontières maritimes.



Enfin, la DNGCD est engagée au niveau européen, à travers sa participation à l'action de l'agence de garde-frontières et garde-côtes Frontex. Ainsi, le patrouilleur DFP3 « Jean-François Deniau », engagé en opération Frontex depuis 2015, a recueilli plus de 1 500 migrants en Méditerranée.

Un dispositif complet de surveillance combinant une composante navale et aérienne

Pour mettre en œuvre les missions qui lui incombent, la DNGCD dispose d'un dispositif complet de surveillance combinant une composante navale et une composante aérienne : au total la DNGCD dispose de 31 navires et 14 aéronefs répartis pour les premiers entre patrouilleurs garde-côtes de 53 et 43 mètres, vedettes garde-côtes de 19 à 32 mètres, vedettes de surveillance rapprochée de 10 à 14 mètres, et pour les seconds entre avions biturbines de type Beechcraft, King Air 350 ER et hélicoptères de type EC135 et AS355.

Entamé il y a plusieurs années, la DNGCD poursuit le programme de renouvellement de sa flotte maritime et aérienne. Deux vedettes garde-côtes (un DF34 et un DF35) de 31 mètres sont en construction, en Vendée. Destinées aux unités de Guadeloupe et Martinique, elles remplaceront les DF31 (« Pitera ») et DF 44 (« Rakawa ») mises en service au début des années 90.

Du côté des moyens aériens, la douane a lancé en juin 2010 un programme de remplacement de ses F406 par le Beechcraft King Air 350. Sur les sept appareils commandés, cinq sont aujourd'hui opérationnels. La livraison des deux derniers avions, qui viendront compléter la flotte de surveillance maritime, devrait intervenir d'ici le premier semestre 2020.

Enfin, trois nouveaux hélicoptères, qui feront l'objet d'un contrat de location en remplacement des AS355, viendront en 2020 renouveler la flotte. Ceci permettra à la DNGCD d'aligner un total de huit EC135.

DOUANE MAGAZINE - Source BIC DGDDI

INTERVIEW de Jean-François Dutheil, Chef de la DNGCD, DGDDI



Quels sont les enjeux auxquels souhaite répondre la DNGCD ?

Notre objectif est d'apporter une valeur ajoutée avec la création de ce service centré sur l'essence même du métier aéromaritime. La garde-côtes doit s'inscrire pleinement dans l'action de la douane en participant à la protection de la population et du territoire. 95 % des échanges passent par la mer, il faut donc que l'on continue à travailler sur la gestion de l'information maritime pour mieux cibler nos objectifs. Pour cela, on peut compter sur le soutien de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) mais aussi sur l'échange avec nos partenaires de l'Action de l'État en mer : Marine nationale, direction de la mer, gendarmerie maritime, et police aux frontières pour les questions migratoires. L'un de nos enjeux opérationnel est d'investir nos moyens et notre force dans la zone des 40 nautiques. Cette bande maritime d'environ 70 km à partir du littoral concentre les plus grandes menaces. Même si on ne

dispose pas de la force de frappe de la Marine nationale, on doit être en mesure d'y développer notre action et de discriminer dans le flux ce qui peut porter atteinte à l'intégrité du territoire.

Comment parvenir à ces objectifs ?

Cela passera par nos personnels et nos moyens. On a beaucoup investi dans la fonction maritime : deux vedettes sont en construction pour la Guadeloupe et la Martinique ; trois autres vont équiper prochainement Saint-Martin, Kourou et Dunkerque. Avec le bureau « Achats » de la direction générale, nous menons une réflexion quasi-quotidienne sur les équipements dont sont dotés nos spécialistes, en vue de les améliorer. Enfin, les moyens ne seraient rien sans les personnels. Il n'est de richesse que de personnes : nous devons nous investir dans leur recrutement et leur formation.

Quelles nouveautés accompagnent la création de la DNGCD ?

Outre les nouveautés liées à la création ex-nihilo du service, on souhaite développer les notions de sécurité maritime et aérienne. On a choisi d'avoir un pôle pilotage performance et contrôle interne étoffé pour montrer à nos partenaires et organismes de contrôle que derrière l'opérationnel, il y a de véritables processus de validation et de vérification. C'est un chantier énorme, mais je compte bien réussir ce pari.

TEMOIGNAGE - François Fayollet, chef du service garde-côtes Manche - Mer du Nord - Atlantique - DGDDI

La création de la DNGCD constitue un plus dans de nombreux domaines. Nous bénéficions désormais de services dédiés à la gestion et au suivi des unités maritimes et aériennes, des services RH, logistiques et financiers, qui intègrent parfaitement nos besoins spécifiques, parfois « exorbitants » du cadre général.

Par ailleurs, la création d'une structure unique, regroupant tous les services douaniers impliqués dans la mission garde-côtes, permet une reconnaissance accrue de notre dispositif aéromaritime par les interlocuteurs institutionnels nationaux que sont par exemple les préfets maritimes ou la Marine nationale, mais aussi par les partenaires européens tels que Frontex ou l'Agence européenne pour la sécurité maritime.

De plus, les échanges entre notre direction et les deux autres unités garde-côtes locales (Méditerranée et Antilles-Guyane) sont beaucoup plus fréquents qu'auparavant et les circuits de l'information plus fluides. L'ensemble de nos services profite déjà de ces échanges accrus et nous avons gagné en efficacité dans l'exercice de nos missions.

Il est à noter que la création d'un service national dédié à l'aéromaritime douanier est un souhait très ancien des marins et des aviateurs de notre administration. Aussi, la création de la DNGCD a été très bien perçue par les équipages.

Publicité Partenaire AIDF



Hervé Gheldman, professionnel de la sécurité, après 35 ans de terrain, forme les professionnels des métiers de la sécurité.

Parmi les groupes qu'il forme, il y a les douanes ; sous forme de stage, il donne à chaque groupe les outils qu'il faut pour leurs propres sécurités et celle des autres.

Il se déplace dans toute l'Europe pour ces formations.

Hervé Gheldman 9e D° de Sambo et de Combat-Sambo spécialiste en self-Défense Pro et civile à en parallèle une brillante carrière sportive; il totalise 13 podiums mondiaux et obtient deux titres de Champion du Monde CS, ainsi que deux coupes du monde, ainsi que de multiples titres.

Basé à Genève en Suisse il est Diplômé de l'Université des sports de Moscou, Diplômé de la fédération mondiale et européenne expert dans les arts de combat russe.

Depuis 5 ans il a créé avec Marcel Carruzzo le Swisstem international, système de combat établi en fonction des lois en vigueur dans les pays.

Système pour les professionnels, Swisstem est aujourd'hui utilisé en formation

complémentaire par la PM Suisse et d'autres groupes.

Pour toute information. gsds@combat-sambo.com ou +41 79 216 92 37.

Administration publique et corruption, entre la création et la lutte

Parler de la corruption dans la société nous amène à examiner tous ses aspects et toutes ses branches. La corruption est malheureusement omniprésente dans tous les secteurs, dans toutes les institutions, au niveau de tous les segments de la société et de ses catégories. Cela nous amène à dire que la corruption n'a jamais été le cas d'une autre administration ou d'une personne morale. La corruption est liée à l'individu, cette personne physique qui s'éloigne de ses principes et de ses valeurs, cet homme privé des qualités de bonne moralité instillées en nous par la religion islamique. Et en parlant de la corruption dans l'administration qui est notre sujet, nous voyons ici les parties administratives secrètes de la bureaucratie. Je n'aime pas entrer dans ce monde sombre, je n'aime pas me lancer dans une exploration similaire à cause de ses pièges caractéristiques. Même si, au cours des dernières années, de plus en plus de preuves ont été recensées et de preuves de corruption généralisée dans l'administration publique, les autorités publiques ne se sont pas encore engagées dans une organisation systématique dans ce domaine. À la lumière de ce fléau, nous n'avons vu aucune démarche visant à fournir un service public idéal, ni un plan complet, cohérent et réaliste.

Cependant, en parlant spécifiquement de l'agent public et de son lien avec la corruption, cela nous amènera inévitablement à parler de l'administration publique en tant que responsable des actes et activités du fonctionnaire. ce fonctionnaire qu'il représente, le membre du personnel désigné pour représenter l'administration et l'image idéale du service et de la fonction publique en général. Ce fonctionnaire s'est vu conférer par l'administration le privilège de l'autorité publique dans le seul but de donner une bonne image de la fonction publique. Mais ce fonctionnaire voit qu'il exploite ce privilège à des fins personnelles et pour des avantages sans lien avec la fonction, l'ordre ou la sécurité publique. Il donne ainsi l'image irrationnelle de la fonction publique. À notre avis, les raisons et les motivations derrière lesquelles le fonctionnaire se cache, pour beaucoup d'entre nous, par exemple, il peut se disputer avec le manque de salaire et invoquer l'inégalité et ne pas bénéficier de tous les droits s'ajoutent au faible pouvoir d'achat et à la complexité des conditions sociales. Nous demandons donc plusieurs raisons et le fonctionnaire soutient l'autre pour justifier son comportement immoral.

Cependant, en ce qui concerne le rôle de l'administration dans ce contexte, nous voyons que les raisons pour les fonctionnaires sont divisées de réelles et réalistes à fausses et injustifiées.

Par exemple, le rôle de l'administration dans la perpétuation de la corruption et nous incite indirectement à voir que la gestion arbitraire et injuste du personnels dans la même administration, cette gestion crée dans la psyché du fonctionnaire une sorte de haine envers son administration, ce qui l'amène à utiliser un comportement immoral et qui s'oppose à l'éthique pour montrer qu'il vengera son administration et réalise ses propres gains. D'autre part, l'administration est représentée par ses fonctionnaires ses responsables et gestionnaires. Elle recherche toujours des solutions et des mécanismes pour éliminer ou réduire le phénomène de la corruption, mais ces solutions et démarches ne sont pas reçues par les fonctionnaires qui ne s'en soucient pas tant que l'administration oublie les véritables raisons et solutions, qui sont réalistes et objectives. Ces solutions ne peuvent être incarnées que par la volonté politique en tant que premier degré, puis par la volonté de l'administration et du fonctionnaire.

De ce point de vue, nous concluons que l'administration dans son contenu crée la corruption et lutte contre ce fléau de l'autre part, mais cette lutte reste qu'une image, une forme. L'administration s'efforce de développer des mécanismes et des programmes de lutte et de prévention contre la corruption, mais ces mécanismes ne suscitent ni interaction ni réflexion et ne donnent pas de résultats, ce qui est contraire à l'intention de l'administration et à ce que la réalité incarne. Les mécanismes réels et efficaces de lutte contre la corruption sont l'adoption de projets de grande envergure et à long terme, où il est possible de donner une image de ces projets, ce que je considère personnellement comme le premier "soulignant un programme et établissant une structure morale/éthique de base". La composition morale que je ne vois pas est incluse dans les programmes de formation, cette dernière joue un rôle important dans l'établissement d'un fondement éthique et dans la conduite et l'orientation du comportement éthique du fonctionnaire.

Noureddine Mebarki
Douanier /douane algérienne

LITTERATURE

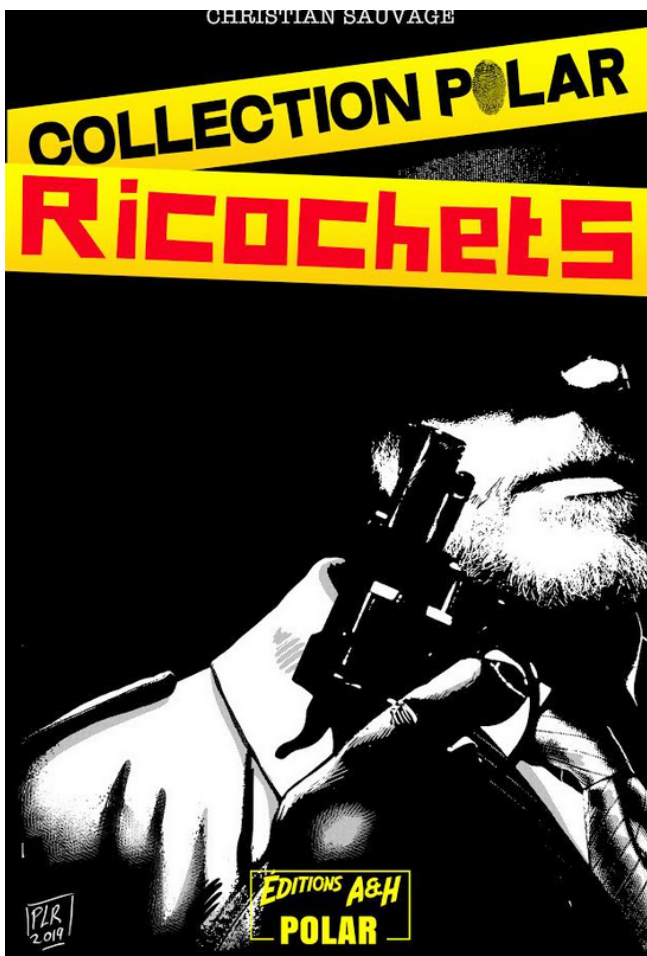
RICOCHETS de Christian Sauvage

“RICOCHETS”, le nouveau polar de Christian SAUVAGE (cyber-enquêteur à la DGCCRF et membre bienfaiteur de l’AIDF) paraîtra le 12 décembre 2019 aux Éditions A&H.

Synopsis :

“Paris. Peu de temps avant que soit confiée au lieutenant Kane et ses collègues de la police criminelle une sordide affaire de meurtre, le capitaine Vix part à la recherche d’une jeune femme. Loin, très loin de la capitale française.

Cette femme, Yana Kudryav, Russo-Mongole d’une trentaine d’années lui avait sauvé la vie par une nuit de janvier, dix-huit mois plus tôt. Ce soir-là, il lui semblait que quelque chose de plus profond s’était passé entre elles.



Réalité ou fantasmes ? Anna Vix devait absolument en avoir le cœur net.

Entre retrouvailles, enlèvement, assassinats et

exécutions, des policiers, des truands et des civils chemineront de rebondissements en rebondissements à travers l’Inde et une partie de l’Europe.

C’est alors que, par ricochets à tous ces évènements, un drame surviendra...”

Titre Original : Ricochets

Auteur : Christian SAUVAGE

Date de parution : 12 Décembre 2019

Collection : Polar Français

Nombre de pages : Plus de 300 pages

EAN : 979-10-95857-62-4

Précommandez-le avant le 12 Décembre et recevez-le dans votre boîte aux lettres avec la dédicace de l’auteur le jour de sa sortie en cliquant sur le lien ci-dessous:

<http://www.lestemps.fr/cat36.htm?fbclid=IwAR3PB9kzfG5oNeYE2yYzdRba8D4NzxS-NmtfTu6bg8ztK6kN9jsRbY3yEq4>

LOUIS DELROY, son premier roman policier

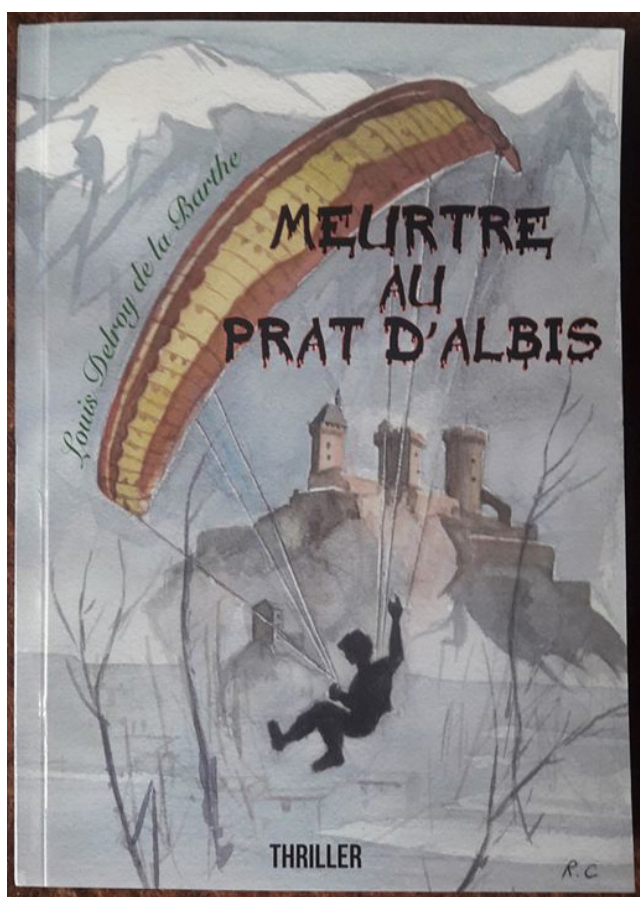
Maître-chien anti-stupéfiants à Haguenau, en Alsace, Michel Denjean, 53 ans est originaire de Foix dans l’Ariège. Le douanier vient de sortir son premier thriller. S’il est né à Foix et y a vécu pendant une vingtaine d’années, il a quitté la région pour des raisons familiales. Mais pour son ouvrage, sous son pseudonyme Louis DELROY DE LA BARTHE, il a souhaité écrire sur son pays natal.



Ainsi, Meurtre au Prat d’Albis est un thriller qui se déroule en pays fuxéen. Un parapentiste est abattu en plein vol au Prat d’Albis de deux coups de chevrotine par fusil de chasse. Les gendarmes sont en impasse devant les faits alors que

survient un deuxième meurtre en ville. L'enquête est alors confiée par le procureur de la République à Louis Monner, officier de police judiciaire au commissariat de Foix. Ce dernier reprend l'affaire sans indice et mène l'enquête, accompagné d'Emmanuelle Dejean, sa nouvelle et jeune coéquipière.

Michel prépare d'ores et déjà son deuxième roman qui s'intitule « Une fille à la ville ». Il recherche pour celui-ci des témoignages africains, d'autres témoignages de jeunes femmes de 25 à 35 ans vivant en France (Paris, Strasbourg, Sète, Foix et villages). Il recherche aussi des illustrateurs pour la couverture, ainsi que pour l'intérieur des pages. Il recherche aussi un



dessinateur ou dessinatrice pour création d'une BD absurde.

En savoir plus sur Michel au travers d'articles de presse:

<https://www.ladepeche.fr/2019/08/20/foix-un-meurtre-au-prat-dalbis-a-lire,8368293.php>

<https://www.ladepeche.fr/article/2019/01/02/2933774-michel-denjean-polar-maniere-conter-crime.html>

Sa page Facebook:

<https://www.facebook.com/louis.delroydelabarthe.7>

ANECDOTE

L'aplomb d'une réponse

En Suisse, nous disposons de deux grandes formations au sein de la même administration des douanes : la Douane proprement dite, qui s'occupe des envois commerciaux (dont je fais partie), et le Corps des Gardes-frontière, uniformé et armé, qui gère la sécurité à la frontière. Le douanier et le garde-frontière travaillent en étroite collaboration, chacun disposant de connaissances et de techniques pouvant parfois être utiles à l'autre.

Il y a quelques années, mon chef à la Douane (appelons-le Michel) me demande de lui organiser une visite de nuit auprès du corps des gardes-frontière. Il aimerait une fois expérimenter une patrouille qui surveille les frontières pendant qu'il dort. J'avais quelques connaissances parmi les gardes car j'avais eu la chance de passer deux ans avec eux en tant que formateur ; il ne m'a pas été très compliqué de trouver deux places dans une voiture de patrouille, une nuit, entre 22 heures et 6 heures le lendemain matin.



Je retrouve Michel le vendredi soir en question. Il nous a fallu nous arranger pour pouvoir tenir les huit heures que va durer l'opération et pour laquelle nous ne sommes pas des habitués. Nos horaires de bureau vont être largement perturbés ! Bref, il nous aura fallu dormir un moment en fin d'après-midi et, sur le coup des 21h00, prendre une dernière collation amplement arrosée de café.

François, qui est le chef de l'engagement de cette nuit, nous explique le déroulement de la nuit, les buts qu'il cherche à atteindre et nous place les deux sur le siège arrière de sa voiture. Nous partons rapidement pour un point de passage frontière franco-suisse situé sur un petit pont. Côté suisse, un bel axe routier permet d'atteindre facilement l'autoroute. Côté français c'est un quartier résidentiel : deux ou trois barres d'habitations, quelques villas un peu plus loin, puis un coin d'herbe, finalement un bout de forêt coincé entre deux rivières.

Un petit véhicule rouge arrive bientôt, depuis la Suisse, qui fonce plein gaz vers la France. Le roadster a la particularité d'avoir le rétroviseur gauche salement amoché : il pendouille sur la portière, tout juste retenu par quelques fils électriques et un morceau de plastique. François demande l'arrêt mais le chauffeur ne le voit pas.

François siffle ! Le roadster plante les freins et, le moteur ronflant, stoppe à quelques centimètres du territoire français.

Le chauffeur est seul. C'est un homme assez jeune, long et maigre, emmitouflé dans une doudoune orange boutonnée jusque sous son nez. On le fait sortir de son véhicule. Michel et moi, simples témoins, regardons comment François opère. Il demande le motif de sa présence à cet endroit à l'homme. Transporte-t-il des marchandises ? Assez rapidement, quelque chose dans l'air déplaît à François : son flair entraîné lui souffle qu'il y a un problème avec ce type. Il faut se replier sur un lieu équipé d'un ordinateur pour en avoir le cœur net !

L'homme monte dans un véhicule du Corps tandis qu'un garde se met au volant du roadster au rétroviseur déglingué. On roule un petit kilomètre pour se rendre dans un point d'appui sis sur un axe routier important. Le passage du passeport du gaillard dans la machine donne rapidement son verdict : l'homme est « sous I.E. ». Sous I.E. ? Interdit d'entrée : il n'a rien à faire en Suisse, pour le motif qu'il y est connu défavorablement. Simplement, cet état de fait ne lui avait pas été signalé. Le bonhomme, en vrai frileux toujours saucissonné dans sa doudoune orange, signe le

document qui lui fait prendre acte de cette notification : il n'est pas le bienvenu en Suisse, retour sur France. On lui rend sa voiture et on le regarde partir chez nos voisins.

Quelques heures plus tard, tandis que nous sommes en observation, Michel me donne un coup de coude. « Dis-donc, n'est-ce pas la bagnole de tout à l'heure ? » Depuis notre place arrière, nous avons en effet la possibilité de voir la rue perpendiculaire et, en effet, le petit roadster rouge est là, avec son rétroviseur lamentablement bringuebalant sur la portière. « Heu, François ? ... »

François recule pour constater de lui-même. Son sang ne fait qu'un tour ! L'individu est là, de retour alors qu'on venait de lui dire qu'il n'avait rien à faire en Suisse ! Une course-poursuite commence alors. Chassé par nos feux bleus, le gaillard appuie sur le champignon avec l'envie évidente de nous semer. Assis à l'arrière, Michel et moi vivons ça comme sur un wagonnet de montagnes russes ! Ballotés ? Secoués ? Malmenés ? Ces mots sont encore en deçà de la réalité !

Finalement, le type, qui ne connaît pas aussi bien le coin que nous, s'enfile dans un cul-de-sac ! Il s'enferme au bout d'une ruelle dans laquelle dorment sagement les automobiles des résidents des deux immeubles qui s'y font face. Nous ne sommes pas encore remis de notre trouille que François est déjà dehors à attraper le gars par la doudoune avant qu'il ne s'enfuit à pied.

Je sors vivement de la voiture et j'arrive juste assez tôt pour entendre, nettement, la réponse du gars à la question de savoir ce qu'il fait en Suisse alors qu'on venait de lui signifier son « I.E. ». D'un aplomb qui forcerait presque le respect, ou qui pourrait faire rire dans d'autres circonstances, le bonhomme explique « qu'il pensait que notre mesure administrative ne prenait effet qu'au lever du soleil » !

Nicolas Beytrison
Chef de service

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD
Inspection de douane de Genève-Routes

LE RÔLE DE LA DOUANE EN MATIÈRE DE FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE

En 1992 est signée à Rio de Janeiro la Convention-Cadre des Nations-Unies sur le climat. La quasi-totalité des pays du monde l'ont ratifiée y compris les États-Unis. Une gouvernance spécifique est mise en place depuis lors : processus de négociation permanent entre les membres débouchant sur une conférence annuelle : la COP (Conférence of Parties) dont les décisions se prennent par consensus. Le but est de viser la stabilisation de la concentration du gaz à effet de serre et de rétablir la couche d'ozone. Les Accords de Paris de 2016 ont fixé un but concret : la neutralité carbone et la responsabilité commune mais différenciée ! Il est expressément prévu que la mise en œuvre de la Convention ne peut pas affecter le droit au développement des pays les plus pauvres.



Quels objectifs ? :

- Reconstruire un système énergétique éliminant les trois fossiles les plus utilisés (Charbon, pétrole et gaz)
- Réorienter en matière agricole les ressources pour renforcer la conservation du CO2 et réduire le rejet du méthane et le protoxyde d'azote (arrêter la déforestation entre autres !)

En 1997, le protocole de Kyoto est voté : il introduit une obligation juridiquement contraignante : réduire de 5% les émissions de six gaz à effet de serre et trois gaz fluorés afin d'aller vers une société « bas carbone ». Seuls les pays de l'ex bloc soviétique et les pays industrialisés sont concernés (nommés pays de l'annexe 1). Cette réduction a évidemment un coût ! Il est créé un marché des quotas de réductions à négocier entre pays dont seule l'Europe a gardé le principe. Il est tentant pour les pays visés de créer des usines polluantes dans les autres pays non repris à l'annexe 1 !!

Premier problème : de nombreux pays se sont défaits de leur obligation : États-Unis en tête

mais aussi le Canada, la Russie et l'Australie au vu de l'importance de leurs énergies fossiles.

Depuis la signature des Accords de Paris, la quasi-totalité des pays membres de l'ONU ont non seulement pris conscience de la nécessité d'agir pour ne plus aggraver l'état de notre planète mais de mettre en œuvre des obligations individualisées afin d'arriver au but rapidement : neutralité carbone avant la fin du siècle pour le 2°C d'ici 2050 et viser 1,5°C.

Surtout chaque pays détermine ses obligations mais ce ne sont que des promesses....

Il est cependant prévu de chiffrer ce que chacun

fait et un transfert de 1000 milliards de dollars vers les pays en développement est programmé (mais cette somme n'est que 0,1% du PIB mondial...) et pour l'instant aucun organisme international ne vérifie la réalité des transferts financiers.

Mais les USA ont rapidement décidé de quitter ces Accords et le Président TRUMP vient de notifier à l'ONU sa volonté maintenue de refuser toutes les contraintes des Accords de Paris : or, les USA sont les seconds pollueurs de la planète après la CHINE ! Et il est à craindre que d'autres pays ne suivent le mauvais exemple américain : BRÉSIL ?

Le second problème est de mesurer les effets de serre afin de quantifier avec précision l'objectif de neutralité carbone ! Il faut évaluer et contrôler ! Soit contrôler ce qui dans certains pays relève du secret défense, les transports internationaux, ...

Comment dans le domaine international faire respecter ces objectifs :

- Laisser faire les forces du marché comme le préconisent les USA et le Brésil ?
- Inclure un coût du CO2 dans tous les produits qui servira de base de taxation (utiliser le tarif douanier en incluant une base carbone) ?
- Encadrer les échanges internationaux par des normes sévères réglementant les échanges internationaux permettant l'interdiction des produits trop « carbonés » et sanctionnant la destruction de « puits à carbone » (forêts) ?

Il faut aussi modifier le comportement individuel (taxe carbone) et changer le mode de production des marchandises et produits ainsi que leur acheminement.

Il se trouve que l'Administration des Douanes est au centre du jeu fiscal concernant les taxes environnementales du fait que :

- cette administration gère les entrepôts pétroliers où la taxation vers le marché intérieur est faite
- qu'elle est naturellement placée en frontière où depuis des millénaires elle évalue le prix des marchandises entrant et sortant sur le territoire donné.

Pour faire simple, il sera désormais possible d'ajouter une taxe spécifique variable environnementale à chaque produit repris au tarif douanier sur la base de sa consommation de CO2 et de son origine (ex : taxation forte pour les pays ne respectant pas les Accords de Paris ?).

Certains pays ont institué une taxation carbone en interne depuis vingt ans (SUÈDE et FINLANDE) pendant que d'autres (FRANCE) ont tenté de la mettre en œuvre en soulevant une vague de protestations populaires en l'instituant sans précautions et sans compensations pour les plus pauvres et ont dû reculer.

La complexité de la fiscalité tient au fait qu'il faut prendre en compte à la fois le taux carbone par produit et le bilan carbone par pays en fonction du respect de ses engagements.

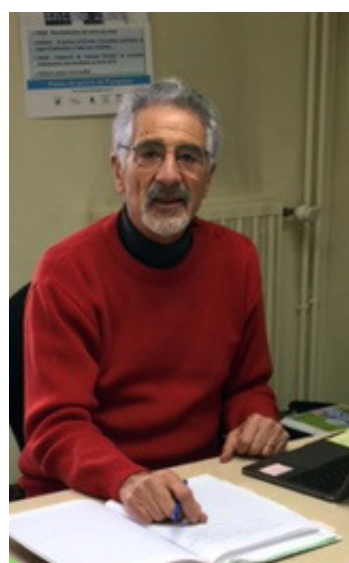
L'Organisation Mondiale des Douanes, en liaison avec l'OMC, pourrait, à l'international, suivre les taux de taxation en fonction du taux « carbone » afin d'inciter chaque pays et zone économique à se protéger de ceux qui nient le danger en les isolant au niveau commercial par une politique tarifaire féroce . Si le taux de CO2 monte fortement, cela incite les gouvernants à agir : abandonner les centrales à charbon, trouver des produits de remplacement à ceux gros consommateurs d'énergies fossiles, création de logements non énergivores, mise en place d'une agriculture biologique partout dans le monde, ...

Pour un douanier cela relève du travail classique car la taxation repose, entre autres, sur la valeur attribuée et sur l'origine du produit. Malgré

l'apparence, il ne devrait pas être plus complexe de calculer le « prix carboné » que le prix de transfert entre maison-mère et filiales et de l'autre côté lutter contre les fraudes en matière d'origine dont la Douane a l'habitude !

Mais l'URGENCE est là : l'ensemble des scientifiques de la planète nous disent que nous devons mettre cela en place dans les années « 2020 ». Le travail est énorme mais vital pour notre avenir commun !

Lionel PASCAL
Expert en Douanes
Membre de l'AIDF



Publicité Partenaire AIDF

Media Print

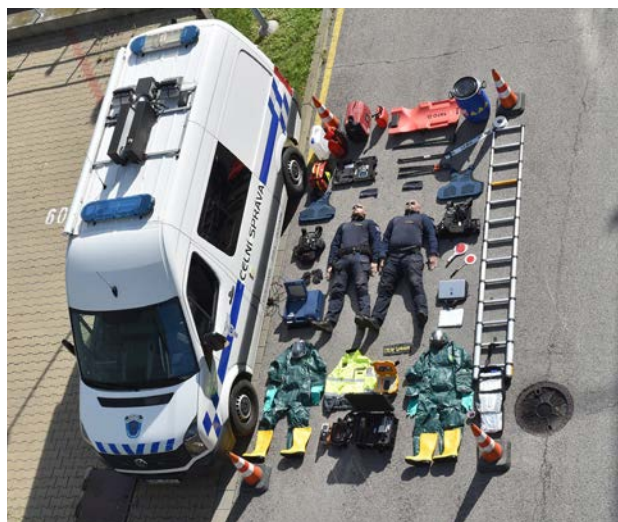
Zac St Martin, 23 rue Benjamin Franklin 84120 Pertuis - Tel 0490686556 - Fax 0486855124
<https://www.serviceprint.fr/>

UNE ÉQUIPE
DE PROFESSIONNELS
 À VOTRE ÉCOUTE
 AU QUOTIDIEN

LES BREVES

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Cérémonie de clôture de la formation des douaniers session 21018-1019



HONGRIE ET REPUBLIQUE TCHEQUE

Le "Tetris Challenge", venu de Suisse, consiste à débarrer le contenu d'un camion ou d'une voiture de pompiers, police ou une ambulance et des les entreposer au sol d'une manière bien ordonnée.

C'est d'un commissariat de Zurich en Suisse qu'est parti le "Tetris Challenge", une référence au jeu vidéo des années 90 pour son côté géométrique et morcelé. En quelques jours, le défi suisse est passé de patrouille en patrouille. Des services de secours de Fribourg à des sapeurs pompiers qui ont vidé la totalité de leur camion citerne.

Les douaniers de plusieurs pays dont la Hongrie et la Tchèque ont relevé le défi.

MAROC

Mohamed Thadaini, douanier et artiste-peintre, nous présente ses oeuvres.



Né le 12/06/1965 à Inzegane, Mohamed TAHDAINI a terminé ses études universitaires avec un diplôme de Licence en 1992 à Agadir. En 1993, il a intégré le cycle de l'administration publique et précisément l'administration des douanes. Au fait, parallèlement à son travail de douanier, il expose ses œuvres dans plusieurs villes du royaume à savoir : Essaouira, Agadir, Casablanca, Rabat et Marrakech et même ailleurs notamment à Singapour en 2010 et 2011. Le style de TAHDAINI est caractérisé par une vaste et riche imagination. Il est très connu par son audace et par sa manipulation des couleurs surtout la couleur bleue, la couleur officielle de son administration. Il peut travailler sur une seule couleur pour obtenir une création.



En 2013, TAHDAINI a été chargé de l'organisation du Festival International de l'Art « Le Printemps de l'Art » à Essaouira. En effet, il est désigné directeur du festival « Le Printemps de l'Art » durant quatre éditions 2013, 2014, 2015 et 2016 à Essaouira. De même, l'organisation et la gestion des trois éditions 2015, 2016 et 2017 du Salon d'Art Contemporain à Essaouira (SACE) lui a été confiée.

Ce salon, subventionné officiellement par le Ministère de la Culture, est organisé à l'occasion de la Fête du Trône en partenariat avec l'Association Essaouira Mogador présidée par le conseiller de SMR, Mr Andrey AZOULAY et avec la collaboration de la Délégation Provinciale du Ministère de la Culture à Essaouira.

Actuellement, Mohamed TAHDAINI exerce ses fonctions à la ville d'Agadir, mais gardant toujours ses liens forts avec la ville d'Essaouira.

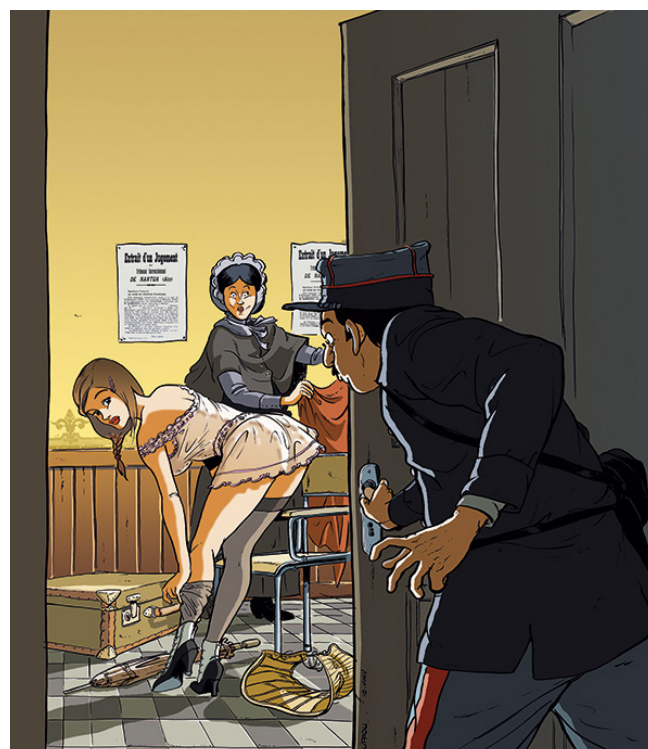
Mohamed commercialise par ailleurs ses œuvres abstraites sur certains articles de mode.

La sublimation est un procédé d'impression sur tissu qui offre la meilleure qualité et la plus durable option d'impression. En sublimation, les encres sont fondues dans le tissu au lieu d'être posées sur la base, comme en sérigraphie ou en jet d'encre. Non seulement le procédé donne aux tissus une touche plus douce après l'impression, mais il est aussi très durable. La couleur reste forte dans l'éclairage extérieur et après un lavage intensif, c'est donc le procédé idéal pour les vêtements.

Les œuvres d'art sont imprimées sur le recto et le verso.

[La boutique en ligne est accessible en cliquant ici.](#)

FRANCE



La petite note humoristique de notre collègue Jérôme Phalippou: "quand un douanier ouvre une porte par inadvertance". Pour information, cette scène aurait pu se dérouler dans la gare de Bellegarde dont le dessinateur a repris les boiseries dans son dessin.

<https://aidfdouaniers.org/jerome-phalippou-douanier-et-auteur-de-bd/>

SENEGAL

Le 8ème Forum des agents des Douanes de l'espace UEMOA (Union économique et monétaire Ouest Africaine) s'est tenu le 8 novembre 2019 à Dakar (Sénégal)

Le thème de ce forum :

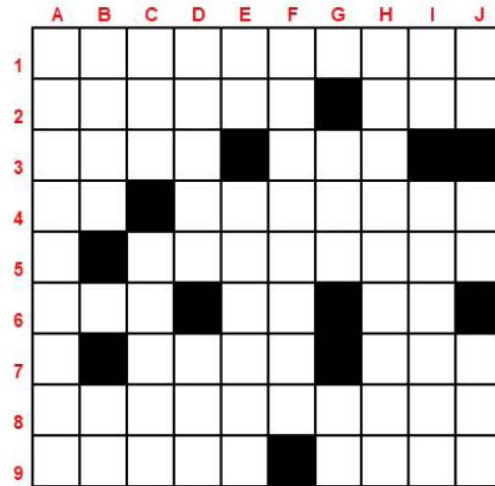
Quelles réponses douanières aux nouveaux défis de l'intégration dans l'espace UEMOA.

Sur la photo à gauche, le commandant Yacouba Diakité représentant AIDF Mali et à droite le lieutenant Hadiza Souley Paul, représentante AIDF Niger.



DETENTE

MOTS CROISES: LE SYSTEME HARMONISE



HORIZONTALEMENT

- 1 en poste à la frontière
- 2 vieux continent
elle reste au 2203 même si elle est anglaise
- 3 droit médiéval d'un seigneur sur les épaves échouées sur ses plages
on aime la (faire) respecter
- 4 coutumes
on peut l'attraper en vérifiant des clous rouillés
- 5 comme certains becs des articles du 6911
- 6 introduit une relative
pile entre les Amériques
sur les automobiles de Niamey
- 7 pris trois fois, c'est déjà quelque chose
union économique
- 8 les fruits qui l'ont subi ne changent pas de position tarifaire
- 9 se tordent
lac des T.A.A.F.

VERTICALEMENT

- A chasser le trafiquant
- B quand il est savant, peut se classer au 9508.10
pays africain
- C chef-lieu: Altdorf, en Suisse
il a son chapitre du SH à lui
- D poste de douane italien dans lequel on parle français
John en Ecosse
- E a un drôle de drapeau national depuis 1962
on lui doit 'les neiges du Kilimandjaro'
- F homme politique russe [1931-2007]
- G prises en otage
autre pays africain
- H qualité des certaines planches les faisant être classées au 4409
- I article espagnol
décorent
- J en Scandinavie
jeune pays africain
une parmi quatre